

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6^e au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOULV-DENUNQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 7 décembre 1844.

La pensée qui porte les hommes à honorer par des monuments durables la vertu, le génie, le désintéressement, le courage, est une pensée élevée, généreuse et féconde. Sans doute, nous voudrions voir tous les hommes mettre au service du pays les nobles facultés que la nature leur a données, sans se préoccuper de l'avenir; mais la nature humaine a ses faiblesses, il ne faut pas lui demander plus qu'elle ne peut faire, et nous sommes tout disposés à pardonner à celui qui fait bien dans l'espérance que sa mémoire sera vénérée. Dans nos idées toutes radicales sur l'égalité, nous ne proscrivons pas le moins du monde les honneurs rendus aux grands hommes qui ont eux-mêmes honoré l'humanité.

Mais de l'usage à l'abus il n'y a qu'un pas; si on n'y prend garde, la vanité l'aura bientôt franchi. Depuis quelques années, en France, on joue un peu aux statues.

Il y a plusieurs catégories de statues. Celles qui sont dédiées par les familles régnantes à ceux qui les précédèrent sur le trône sont nombreuses. Celles que la flatterie élève aux rois, aux princes, aux militaires, aux poètes, aux écrivains, de leur vivant, offrent beaucoup de dangers; elles ont le malheur d'être souvent insultées pendant la vie de celui qu'on a voulu glorifier, d'être parfois renversées et traînées dans la boue après sa mort, après une disgrâce ou une défaite. Il faut donc, à cet égard, ne faire ni ne permettre ce qu'on peut regretter plus tard, et attendre le jugement de la postérité.

Celles que les nations élèvent au moyen de souscriptions sont réellement populaires; ce sont des actes utiles ou honorables qu'on entend récompenser. Celles qui sont votées par les conseils municipaux touchent de près à celles-ci; cependant la flatterie et la complaisance les érigent parfois et les discréditent.

Depuis quelques années, on a inventé une nouvelle catégorie de statues, la plus étrange, la moins honorable de toutes; elle n'a pas encore de nom, nous allons essayer de la qualifier: celle-ci est la statue créée pour l'embellissement des quartiers. Ce ne sont ni des qualités brillantes, ni le savoir, ni la vertu qu'on songe à honorer; il est bien question de cela, vraiment! On a le désir d'arriver aux conseils de la cité, on déterre un nom, n'importe lequel, et on jette dans le public l'idée d'une statue qui rendra plus beau le quartier dont on ambitionne les suffrages. Un monument donne de la vie à une place; le piédestal d'une statue sera percé d'une fontaine; les maisons voisines gagneront de valeur; et comment refuser ses votes à un homme qui fait ainsi tant de bien au quartier qu'il habite? On a l'air d'élever une statue à un grand citoyen, et on se place sur le piédestal payé par le public.

Malheur alors aux journaux qui dévoilent ces petites menées, qui se permettent de mettre en doute les titres prêtés aux héros mis en avant, qui, obéissant à une pensée artistique, émettent la moindre critique sur les plans proposés! Que de haines se déchaînent! que de cris s'élèvent contre eux! Quand il fut question de remplacer les tronçons vermoulus de la statue de Jean Flébergue qui flageolaient sur le rocher dans des cercles de fer, le *Censeur*

eut l'audace de trouver mauvaise une lithographie sans goût et sans grâce qui devait servir de modèle à la statue nouvelle, et de ne pas applaudir à une coiffure impossible, qui n'était ni un chapeau, ni un bonnet, ni un casque. On vint jusque dans le cabinet de rédaction se plaindre amèrement de ce que nous avions des yeux et le sentiment du beau.

Après les mille fautes qui ont marqué cet épisode de la vie artistique lyonnaise, les hommes qui ont si bien réussi viennent aujourd'hui inventer Jean Gerson, et parce que nous nous permettons avec et après beaucoup d'hommes sérieux de douter si Gerson est l'auteur de l'imitation, parce que nous représentons le chancelier tel qu'il fut, intolérant et persécuteur, on s'acharne de nouveau contre nous. Ce n'était pas assez des injures parties de Lyon; voilà qu'un journal imprime une lettre qui lui arrive de Vienne, et dans laquelle nous sommes attaqués avec une acrimonie qui ne nous étonne ni ne nous émeut.

Que veut l'auteur de cette lettre? Nous ne l'aurions pas deviné, s'il n'avait eu le soin de dire qu'il est artiste. De la qualification qu'il prend et que nous n'entendons pas lui contester, attendu qu'il nous est complètement inconnu, nous concluons qu'il désire ou faire la statue de Gerson, ou en fournir les plans. Il aura pensé que le meilleur moyen d'obtenir la faveur des hommes qui veulent élever un monument à Gerson était d'attaquer ceux qui combattent cette pensée; c'est pourquoi nous voilà les partisans du *sans-culotte Jésus* (textuel), parce que nous avons trouvé dans l'Evangile des principes de liberté, d'égalité et de fraternité. Cela est bien misérable, et pour un artiste cela nous semble bien pauvre; les véritables artistes nous ont accoutumés à des idées plus neuves.

Au moyen-âge, on a vu des peintres verriers et émailleurs d'un rare mérite, dont les ouvrages n'ont pas été égalés, et qui savaient à peine signer leur nom; à notre époque, quand on quitte la brosse ou le ciseau pour la plume, il faut écrire en français, sinon d'une manière brillante, du moins d'une manière correcte. La lettre de l'artiste de Vienne n'a pas ce mérite, et si ses autres ouvrages ressemblent à cet écrit, nous le plaignons sincèrement.

L'auteur de la lettre de Vienne dit avec assurance que le projet d'élever une statue à Gerson est sanctionné par l'adhésion des autorités civiles de notre cité. Ce fait est faux. Les autorités civiles sont le maire et le préfet; si on demande une subvention à la ville, ce qui nous semble être l'intention des auteurs du projet, la question devra être soumise au conseil municipal, tranchée par lui, sauf l'approbation du préfet; cela n'a pas été fait, et il n'y a donc encore ni sanction ni adhésion. Veut-on ériger la statue sans rien demander? Comme les places appartiennent à la commune il faut encore que l'autorisation soit accordée par le conseil, approuvée par le préfet, et cela n'a pas été fait. Nous ne savons pas si M. le maire et M. le préfet adhèrent comme simples particuliers au projet; mais nous savons que comme magistrats ils n'ont pas donné d'approbation. Quand donc on veut donner des leçons aux autres, il ne faut jamais se mettre dans le cas de se faire dire que ce qu'on

avance n'est pas vrai.

Quelque soit le sort du projet, nous espérons que le conseil municipal comprendra que les deniers de la commune peuvent être beaucoup mieux employés qu'à élever une statue à Gerson le persécuteur. Le plan de rectification de l'Ouest est tracé; il y a dans ce quartier des rues qui manquent d'air et de lumière, et les ouvriers qui les habitent y contractent des maladies cruelles; il faut songer à élargir ces rues. Depuis long-temps on demande la démolition de la maison située en face du pont du Change; il convient de s'entendre avec l'Etat et de céder aux vœux des habitants. La rectification du Chemin-Neuf est promise; il importe d'y procéder. Tout cela sera plus profitable que l'érection d'une statue. Quand l'utile sera fait, on pourra songer aux embellissements, et alors, si l'on veut honorer le mérite, on trouvera facilement dans notre histoire un homme dont les titres ne seront pas contestés comme ceux de Gerson, et auquel on ne pourra pas reprocher des actes comme ceux qui pèsent sur la mémoire du chancelier.

Paris, le 5 décembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons tenu constamment le public au courant de tout ce qui se préparait contre l'existence du cabinet du 29 octobre. Nous avons dit quelles intrigues on ourdissait contre lui, et nous avons indiqué que ces intrigues ne provenaient pas seulement des hommes que M. Guizot pouvait considérer comme ses adversaires. Nous ne pensions pas que sous ce rapport les choses fussent aussi avancées qu'elles paraissent l'être en réalité, car voilà déjà qu'on annonce aujourd'hui qu'une combinaison vainement tentée l'année dernière, et que cinq mots de M. Thiers: « *Mon honorable ami M. Dufaure* », avaient fait échouer, vient d'être reprise, et cette fois avec succès. Il s'agirait de faire tomber M. Guizot et ses collègues sur la question du traité de Maroc, et de substituer au ministère actuel un ministère qui serait ainsi composé :

M. Molé, président du conseil et ministre des affaires étrangères;
M. Passy, ministre de l'intérieur;
M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique;
M. Dufaure, ministre de la justice;
M. de Mackau, ministre de la marine;
M. Lacave-Laplagne, ministre des finances;
M. Cunin Gridaine, ministre du commerce et de l'agriculture;
M. Daru, ministre des travaux publics;
M. le maréchal Bugeaud, ministre de la guerre.

Nous croyons qu'un tel cabinet pourrait plaire à quelques personnes qui ne comprennent pas comment le gouvernement peut marcher sans elles; mais quelle satisfaction offrirait-il à l'opinion publique? Est-ce que M. Molé n'a pas sur la politique intérieure absolument la même pensée que M. Guizot? Quant à la politique extérieure, les souvenirs du 15 avril ne sont-ils pas là pour nous apprendre qu'il n'y aurait guère plus à attendre de l'un que de l'autre en fait de dignité nationale? Est-ce que l'évacuation d'Ancone ne vaut pas le désaveu de nos marins à Taïti? Est-ce que l'abandon des droits de la Belgique et des intérêts de la France dans la question du Luxembourg et du Limbourg ne peut pas marcher de pair avec le traité du Maroc? Un cabinet, d'ailleurs, ne serait-il pas tout d'abord déclaré impopulaire par ce seul fait que M. Bugeaud en ferait partie? Nous comprenons que MM. Passy et Dufaure, qui sont des hommes d'une nature assez modérée, soient désireux de redevenir ministres; mais pourquoi accepter pour collègue M. Bugeaud? N'est-ce pas vouloir, par avance, se ruiner dans l'opinion?

FEUILLETON DU CENSEUR. — 8 DÉCEMBRE.

Haïda-la-Nubienne.

ÉPIQUE DE LA GUERRE D'AFRIQUE.

III.

EN BUVANT.

Le lendemain, vers la nuit tombante, à l'ombre assez épaisse de la tente de Ben-Anim, deux Arabes achevaient une conversation qui avait dû être mystérieuse, car leurs visages portaient l'empreinte d'une vive préoccupation.

— Oui, Ben-Anim, disait l'un, le commandant m'a offert 500 fr. pour la tête de Moustapha.

— Voilà une belle somme, Osman-Zeg, et si tu me donnes seulement 50 fr., Moustapha t'appartient. C'est mon allié, c'est un proscrit, n'importe, tue-le! Quant à la vieille négresse du diable, comme disent les Français, je parie que son sang est noir.

— Non, il est rouge plutôt, Ben-Anim, rouge comme le jus de la grenade, et l'argent qu'elle me rapportera, d'un beau blanc de neige.

— Le prophète te soit en aide dans ton entreprise, Osman-Zeg!

Quelques heures après étaient réunis au pied d'un palmier, non loin de la tente, les deux déserteurs, Moustapha et Osman-Zeg, et Ben-Anim, leur hôte. Tous les trois se trouvaient assis sur des peaux de mouton, autour d'un fourneau en terre sur les bords duquel chauffait le café. Une petite lampe d'argent, servant à allumer les pipes, était posée à terre et jetait une faible clarté sur ce groupe.

Pendant les premiers instants de la veillée, il y eut un long silence que troublait seulement un bruit semblable au froissement de coquilles de noix bien sèches. C'était Haïda, couchée à quelques pas, sur une natte, en proie à une fièvre de frisson presque convulsive; ses dents claquaient horriblement, sa poitrine râlait et sifflait; l'inflammation de sa blessure, toujours croissante, lui suscitait des douleurs sourdes mais poignantes qui lui arrachaient par intervalles des cris aigus à demi comprimés.

— L'hyène s'endort, dit enfin Moustapha.

— Elle rêve, ajouta Osman-Zeg, et je n'ai pas la réveiller.

— Autant vaudrait aller chercher ta femme prisonnière à la Casaubah, dit Ben-Anim.

— Ma femme! Ne me parle jamais de ma femme; cette blessure me saigne sans cesse au cœur.

Le faux déserteur posa, à ces mots, sa pipe de mérissier sur ses genoux; il porta ses mains à ses yeux, comme si une lueur subite les eût éblouis.

— Ma femme! ma belle Fatmé captive! Elle reviendra peut-être...

— Ne nourris pas cet espoir, repartit Moustapha; elle est pour toujours prisonnière et enfermée à triples verrous dans la Casaubah.

— Crois-tu qu'elle soit réellement enfermée?

— Oui, mais avec toutes sortes d'égards, répondit le véritable fugitif, bien portante, bien soignée... Les Français sont humains, surtout pour nos femmes!

— Ils sont très-humains, en effet, répliqua Osman-Zeg d'un ton de voix qu'il affecta de rendre mélancolique.

— Et voleurs! interrompit Ben-Anim en versant le café. Ils disaient, il y a quatre ans, qu'ils avaient seulement à venger leur honneur en venant attaquer Alger, et ils ont achevé de le prendre après nous avoir vaincus...

Ne trouvent-ils point d'or pour assouvir leur cupidité, ils prennent des terres, des maisons, des troupeaux, des récoltes, du marbre! Le marbre est-il trop lourd, ils le brisent en mille pièces et ils l'emportent au-delà des mers. Pour moi, continue à dire Ben-Anim en montant les tons de sa voix, je déteste tous ces hommes d'Europe: ils sont chrétiens, ils sont pillards, ils boivent tout ce que le Koran défend de boire... Oh! les Français surtout! les Français ont tué mon frère!...

Ben-Anim s'arrêta court sur cette dernière phrase; son regard farouche et plein de larmes erra sur les deux hôtes qui étaient placés à ses côtés.

— Ils ont tué ton frère, Ben-Anim, dit Moustapha; mais ils rendront à Osman-Zeg sa femme habillée à l'européenne...

— Que le prophète perçe la langue de Moustapha, s'il dit cela pour m'insulter!

— Allons! déserteurs, dit bravement Ben-Anim, soyez bons frères près du foyer d'un frère... Osman-Zeg, avant la conquête, tu racontais de belles histoires... Voyons, dis-nous une fable, récite-nous un conte merveilleux comme tu en sais un si grand nombre.

— Soit. Verse encore quelques gouttes de café dans les tasses, et je vais vous dire une histoire de nos déserts, répondit le faux déserteur en jetant un coup-d'œil oblique sur Moustapha.

IV.

LE TIGRE DE BEN-MARABET.

Frères, écoutez.

Ben-Marabet était de Tlemcen, qui est situé à la frontière ouest de notre régence et à cinquante-quatre milles nord-est d'Oran. Pendant cinq ans de sa vie, Ben-Marabet avait fait des courses sur des bâtiments de guerre de notre marine algérienne. Il avait souvent débarqué sur des rivages in-

dèles. Plus d'une fois il s'y était épris de la beauté des chrétiennes, et de ses lointaines excursions il avait rapporté, en sciences et en amours d'Europe, de quoi perdre la part entière de paradis que le prophète donne à ses bons serviteurs.

Il y a de cela cinq ans, lorsqu'il revint de son dernier voyage de Sicile, il n'était bruit dans Tlemcen que de la maison de Ben-Marabet, assise à la sortie nord de la ville. On y entendait de temps en temps une musique extraordinaire. On affirmait que les appartements étaient ornés de peintures faites par Ben-Marabet lui-même, et qu'il revoyait dans ces images tout ce que le Koran interdit. Mais, par bonheur pour lui, Ben-Marabet était assez riche pour faire taire tous les murmures. L'or ayant facile accès auprès du dey, il achetait le silence de nombreux amis et conservait ainsi la sécurité que l'on aurait arrachée à un malheureux moins coupable que lui. Allah le regardait faire!

Un jour la fille d'un vieillard de Tlemcen nommé Ben-Zamour, qui avait fait à pied le saint pèlerinage de la Mecque, fut demandée en mariage par l'impie et voluptueux Ben-Marabet. Sa demande fut favorablement accueillie, et vingt jours après, Lalaï, la plus belle fille de la ville, franchissait le seuil de la mystérieuse maison de son époux.

Tout l'émut, tout l'étonna dans cette demeure. Rien de ce qu'elle avait habitude de voir et de connaître ne s'offrit à ses regards: c'étaient, sous le ciel même où elle était née, un monde nouveau, des mœurs étranges, des usages bizarres et inconnus... L'amoureux Ben-Marabet suivait avec bonheur l'expression de cette surprise naïve. Tout-à-coup Lalaï se prit à pleurer amèrement. Cinq femmes venaient de lui apparaître, toutes les cinq belles, ayant le visage de lys des Européennes et le costume tentateur des odalisques.

— Lalaï, lui dit en même temps Ben-Marabet en la baisant au front, il y a entre toi et ces femmes la distance qui sépare les esclaves de la souveraine.

Néanmoins elle continuait de pleurer. Aussitôt les cinq femmes prirent des instruments de toutes les formes, et elles exécutèrent ensemble une musique qui n'arrêta pas les larmes de la nouvelle épouse, mais qui en adoucissait le motif, et qui porta en même temps un grand trouble dans ses sens.

Le jardin était illuminé. A l'extrémité d'une avenue de palmistes se trouvait une grotte formée de rochers en marbre, entourée de myrtes et d'orangers, tapissée de toutes les fleurs dont on dit que le séail du calife Omar était rempli. L'intérieur de cette grotte était vaste. Un large et moelleux divan régnait autour. Une lampe d'argent descendait de la voûte, l'éclairait de ses trois becs, mais n'y jetait qu'une clarté verte et rose dont l'assemblage produisait un effet magique; des globes d'un cristal peint voilaient chaque foyer de lumière. Sur une table de marbre étaient rangés

L'opposition, en ce qui le concerne, ne pourrait adhérer à de semblables arrangements. Si pressés que soient beaucoup de ses membres d'en finir avec M. Guizot, ils considéreraient sans doute comme un très-mauvais marché celui qui remplacerait M. Guizot par M. Bugeaud. Nous y gagnerions d'avoir dans le cabinet un homme qui, pour la violence des idées, ne le céderait en rien à M. Guizot, mais qui, pour l'intelligence et le tact, resterait en arrière à cent pas de lui. La combinaison Molé-Bugeaud ne nous paraît donc pas viable. La France ne nous paraît pas avoir un tel désir d'être gouvernée par MM. Passy et Dufaure qu'elle achète aussi cher une aussi stérile satisfaction.

Nous espérons que l'opposition ne fera rien pour servir ces messieurs, si un changement de cabinet ne doit pas profiter davantage à ses idées.

— MM. les ministres ont l'habitude, à l'approche de la session, de laisser vacantes toutes les places importantes dont ils ont à disposer. C'est un appât qu'ils présentent aux députés dont ils veulent s'assurer le vote, et plus d'une fois l'appât a réussi. En ce moment, M. le ministre des finances aurait plusieurs vacances à remplir; il y a notamment une recette générale, quatre recettes particulières et plusieurs places de payeurs à donner. Les demandes sont nombreuses et pressantes; mais il est douteux que M. Lacave-Laplagne sache donner une bonne et ferme protection aux droits acquis. La politique élèvera sans doute la voix en faveur de ses candidats, et l'on sait quelle est sa puissance.

— La Presse a annoncé tout récemment une promotion de pairs, et elle a cité parmi les futurs promus M. de Bourqueney, notre représentant à Constantinople. En ce qui concerne M. de Bourqueney, la Patrie a été mal informée. Ce diplomate ne remplit pas encore les conditions nécessaires pour être placé dans les catégories de candidats à la pairie, attendu que, pour être admis dans la catégorie des diplomates, il faut avoir été ou six ans ministre plénipotentiaire, ou trois ans ambassadeur, et M. de Bourqueney n'a pas atteint ce terme rigoureusement prescrit par la loi.

— C'est aujourd'hui le vingt-neuvième anniversaire de la mort du maréchal Ney, tombé si malheureusement sous les balles réactionnaires de 1815. Nous croyons devoir, à cette occasion, faire connaître que l'endroit où les restes de l'illustre victime ont été déposés au Père-Lachaise attend encore un monument.

Bulletin de la Bourse de Paris du 5 décembre 1844.

Affaires nulles avant l'ouverture. Le premier cours au parquet a été 84 60, et de suite la rente a été cotée à 84 40. Elle est montée aussitôt à 84 85; puis, après être retombée à 84 70, elle est restée demandée au parquet à 84 75 et dans la coulisse à 84 80.

Aucune nouvelle.					
Trois pour cent	84	70	Caisse Lafitte	1100	»
Quatre pour cent	108	»	— — — — —	5080	»
Quatre et demi pour cent	115	25	Obligations de Paris	1465	»
Cinq pour cent	120	30	Chemins de Saint-Germain	»	»
Trois pour cent belge.	»	»	Verrailles, rive droite.	437	50
Quatre et demi pour cent b.	103	»	— rive gauche.	312	50
Cinq pour cent belge.	»	0/0	Paris à Orléans	1070	»
Cinq pour cent romain	105	0/0	Paris à Rouen.	40	»
Cinq pour cent napolitain.	99	»	Rouen au Havre	791	25
Cinq pour cent portugais	»	0/0	Avignon à Marseille.	935	»
Trois pour cent espagnol.	»	0/0	Strasbourg à Bâle	285	»
Deux et demi pour cent hol.	»	»	Orléans à Bordeaux	640	»
Banque de la France.	3170	»	Orléans à Vierzon.	737	50
Comptoir Ganneron.	»	»	Amiens à Boulogne.	590	»
Banque belge	585	»	Paris à Sceaux.	650	»

AFFAIRES DE TAITI.

Il est arrivé à Paris des numéros de l'Océanie française jusqu'au 2 juin dernier. Nous empruntons à cette feuille hebdomadaire, rédigée sous les auspices de M. Bruat, les passages les plus importants. On lit dans le numéro du 12 mai :

« Nous avons dit que nous donnerions des détails circonstanciés sur la conduite de M. Hunt, capitaine du navire anglais le Basilic, durant ses entrevues qui ont eu lieu le 3 et le 4 mai entre les chefs taïtiens, conduits par M. Malmarche, chef d'état-major, et Pomaré, ex-reine de Taïti. Voici ces détails que nous garantissons scrupuleusement exacts de tous points. Nous laissons au public le soin de démêler les conséquences graves que l'on peut tirer de ces faits.

« Vendredi dernier 3 mai, M. Malmarche, chef d'état-major et aide-de-camp de M. le gouverneur, se rendit à bord du ketch anglais le Basilic pour demander au capitaine l'autorisation de laisser le chef de Moréa (Eimès) parler à l'ex-reine Pomaré des affaires du pays.

« A son arrivée à bord, M. Malmarche ne fut pas reçu par un officier, ainsi que l'usage prescrit de le faire; ce ne fut qu'après avoir demandé à s'entretenir avec le capitaine ou avec un officier

du navire que M. Malmarche a pu s'acquitter de la mission dont il était chargé.

« M. Hunt, le capitaine, était absent. L'officier qui était à bord dit ne pouvoir prendre sur lui d'accorder l'autorisation sollicitée pour les chefs. M. Malmarche descendit alors du Basilic et se rendit à terre chez le capitaine, qui n'objecta aucune difficulté à ce que les chefs de Moréa communiquassent avec leur ancienne reine; il remit à M. Malmarche un billet portant ordre de son second de laisser monter ces chefs. Mais, s'étant ravisé, M. Hunt accourut à bord de son navire, où il arriva en même temps que M. Malmarche.

« Son premier soin fut d'imposer silence, d'un ton de colère, au chef qui avait commencé d'entretenir la reine. « Ne parlez pas, s'écria-t-il, écrivez! écrivez! » S'avançant ensuite vers l'ex-reine, et avec beaucoup d'irrévérence : « N'est-ce pas, Pomaré, lui dit-il, n'est-ce pas qu'il faut écrire? »

« Pomaré tenait la tête baissée; elle ne comprenait rien sans doute de ce que lui disait M. Hunt, car il lui parlait en anglais, et elle ne sait que le taïtien. Comme il avait besoin d'un interprète, M. Hunt chercha de tous côtés; puis, apercevant le mari de la reine, qui se tenait à l'écart, il le prit par le collet, et lui dit avec humeur : « Venez, vous comprenez assez l'anglais pour dire à ces chefs que je ne veux pas qu'ils parlent à la reine; je veux qu'ils écrivent. » Le mari de la reine exécuta cet ordre de mauvaise grâce, et fut ensuite reprendre sa place.

« Malgré l'intimation du capitaine, les chefs lançaient toujours quelques paroles à Pomaré, et comme M. Malmarche causait avec M. Hunt, et que la conversation était animée, la reine put répondre, mais toujours avec un sentiment de crainte et en ayant l'air d'en quêter la permission. M. Malmarche interrogea alors un des chefs, qui parle un peu anglais. Celui-ci lui répondit que Pomaré voulait bien aller à terre, mais qu'elle désirait recevoir une lettre signée de tous les chefs, par laquelle ils lui conseilleraient de prendre cette détermination. A ces mots, les chefs firent savoir à Pomaré qu'ils allaient descendre et signer la lettre désirée.

« En quittant le Basilic, le chef de Moréa tendit la main au capitaine Hunt. Celui-ci la prit; puis, s'apercevant de ce qu'il venait de faire, probablement par mégarde, il s'écria : « Comment ai-je pu serrer la main d'un rasoul de la sorte? »

« Pendant cette visite à bord du ketch, visite qui n'a pas duré moins d'une heure, la conversation entre M. Malmarche et le capitaine a roulé sur divers sujets; mais le capitaine Hunt a souvent répété que si Pomaré n'était pas depuis longtemps à terre, c'est qu'elle craignait d'être mise aux fers. « Mais si réellement elle éprouve cette crainte, dit M. Malmarche, vous pourriez la démentir, car vous savez fort bien que, depuis que Papeïti appartient à la France, nulle femme n'a été mise aux fers. — Je vous demande pardon, reprit le capitaine Hunt; j'ai vu, mais de mes propres yeux, un de vos officiers de police prendre une femme par le bras et lui dire : *Allons en prison, tu es Pomaré!* » M. Malmarche a aussitôt coupé court à cette conversation, en disant : « Je suis trop gentleman pour vous donner un démenti. » Il lui demanda ensuite, sous forme de causerie, quels motifs avaient pu l'empêcher de fêter le 1^{er} mai, jour de la fête du roi Louis-Philippe. M. Hunt répondit que, ne reconnaissant pas la prise de possession de Taïti, il était de son devoir de ne faire aucune manifestation pour la fête du roi des Français.

« Le lendemain 5, d'après la demande faite la veille par Pomaré, M. Malmarche se rendit de nouveau, et avec les mêmes chefs indiens, à bord du ketch anglais.

« En arrivant sur le pont, il trouva le capitaine Hunt en uniforme. Les salutations faites, M. Malmarche lui dit qu'il venait chercher Pomaré; que, d'après ce qu'elle avait annoncé la veille, il ne mettait plus de doute à sa détermination, puisque tous les chefs réunis la priaient de se rendre parmi eux, et qu'en outre il était porteur d'une lettre de M. le gouverneur qui rassurait la reine Pomaré sur les craintes qu'elle avait d'être mise aux fers. M. Hunt, contre son ordinaire, paraissait fort calme; il répondit avec beaucoup de sang froid : « Mais je ne puis pas laisser descendre Pomaré sans une demande écrite de M. le gouverneur. — J'ai cette demande, reprit M. Malmarche. — Oh! en ce cas, poursuivit M. Hunt, rien ne s'oppose à son débarquement. » M. Malmarche remit alors la lettre de M. le gouverneur au capitaine anglais qui parut en être fort aise.

« Pendant ce dialogue, Pomaré était accroupie sur une natte, à la manière des naturels; elle semblait lire ce que les chefs venaient de lui donner. Comme le temps s'écoulait, et que les chefs ne parlaient pas, M. Malmarche dit au capitaine anglais : « Mais que fait donc la reine? Quelle est sa réponse? » Celui-ci s'approcha d'elle, prit une lettre placée près de là, et la remit à Pomaré. Ne

sachant point que c'était la réponse qu'on devait lui donner, M. Malmarche ne fit pas grande attention à cela. Comme il voulait enfin connaître la décision de Pomaré, il réitéra sa demande. Cette fois, la reine présenta à M. Malmarche le pli qu'elle voulait de recevoir des mains du capitaine anglais un moment auparavant. S'adressant au capitaine Hunt, M. Malmarche reprit alors : « Cette lettre n'est pas écrite en réponse à celle que je viens d'apporter. » M. Hunt soutint le contraire. M. Malmarche reprit alors : « La reine Pomaré n'est pas libre; vous la tenez au secret. » Après ces paroles, il pria M. Salmon, parent de Pomaré, qui lui servait d'interprète, de demander à la reine si, le gouverneur accordant ce que contenait la lettre qu'elle venait de lui remettre, elle consentirait à descendre à terre. Pomaré n'osa jamais répondre. Le capitaine du ketch la faisait trembler. M. Malmarche en fit l'observation. « Si vous voulez, lui dit le capitaine anglais, je vais tourner le dos, et vous verrez qu'elle ne répondra pas davantage. — Oui, répartit M. Malmarche, pas plus qu'elle n'a écrit, car je jure que j'ai eu continuellement l'œil sur elle, et qu'elle n'a pas écrit un seul mot en réponse aux lettres que viennent de lui remettre les chefs. — Je n'en sais rien, dit le capitaine. — C'est vous, pour suivre M. Malmarche, qui menez la reine, c'est vous qui avez écrit la lettre; vous lui dictiez toutes vos intentions. J'informerai le gouverneur que Pomaré n'est pas libre à votre bord. — Je conviens que je lui donne des conseils; c'est même mon devoir, car c'est une pauvre femme qui ne comprend rien. »

« Là-dessus, M. Malmarche descendit dans son canot, emportant la prétendue lettre de Pomaré, et en adressant ces paroles au capitaine du ketch : « Puisque Pomaré est une pauvre femme qui est obligée de prendre vos conseils, tous les malheurs survenus et tout le sang versé à Taïti ne peuvent lui être attribués, mais seulement à M. Hunt, capitaine du Basilic. »

« Tous ces faits n'ont pas besoin de commentaires; ils parlent trop d'eux-mêmes. Toutes les personnes qui ont suivi les événements ici ont déjà jugé la conduite de M. Hunt; l'Europe la jugera comme nous. »

Tous les chefs de district de Taïrabou avaient, à la date du 24 avril, reconnu l'autorité de la France.

Dans les premiers jours de mai, les chefs d'un grand nombre de districts s'étaient réunis à Papeïti pour célébrer la fête du roi Louis-Philippe. Dans les discours solennels prononcés à cette occasion par plusieurs chefs, on a loué l'humanité du gouverneur, M. Bruat, et, après une discussion sur les moyens de pacifier l'île, il a été convenu que des messagers seraient envoyés aux insurgés pour leur offrir une amnistie complète, s'ils déposaient les armes. Ces messagers sont partis le jour même, et, à leur retour, ils ont déclaré que les insurgés ne consentaient à rentrer dans la soumission qu'à la seule condition que Pomaré débarquerait dans l'île et pourrait y résider en toute sûreté. Alors a eu lieu la démarche inutile dont nous venons de raconter les incidents. Quand son résultat a été communiqué aux chefs, ceux-ci ont renoncé à toute relation avec Pomaré, et ont protesté derechef de leur soumission à la France.

Le numéro du 19 mai renferme un rapport sur la situation de l'établissement français à Nouka-Hiva; cette situation est présentée sous l'aspect le plus favorable. Les indigènes se ralliaient avec empressement à la domination française, et notre drapeau devenait un lien entre des populations jusque-là divisées et ennemies. Le journal du 19 publie encore plusieurs arrêtés d'administration intérieure.

Le numéro du 26 mai rend compte de la manière dont la garnison française a célébré la fête de la reine Victoria, amie et alliée de la France. Les canons des forts et de la rade ont salué le drapeau anglais; les bâtiments étaient pavisés. Le Basilic seul n'a fait aucune démonstration; son capitaine s'est promené à terre en négligé, sans aucun insigne de son grade, comme pour protester contre tout ce qui se faisait, même contre les honneurs rendus à sa souveraine. On sait qu'il en avait fait autant à l'occasion de la fête du 1^{er} mai.

A la date du 26, on venait d'apprendre que la reine Pomaré avait écrit aux insurgés de tenir bon, de ne pas écouter les paroles de paix, mais de recommencer les hostilités; elle leur avait fait parvenir trois barils de poudre.

Nous avons appris en France que le sang d'un nouveau coulé depuis cette époque.

La Presse reçoit de tous côtés des leçons de convenance à l'occasion des coups de grosse caisse que son fondateur cherche à faire retentir sur tous les points de la France pour attirer à lui l'abbonné. On sait que l'un des principaux éléments de succès que poursuit M. Emile de Girardin consiste dans le droit qu'il a acheté de publier les Mémoires d'Outre-Tombe de M. de Châteaubriand. M. Dp-

des flacons de vins précieux et de liqueurs, des assiettes et des porcelaines de Chine, comblées de fruits, de pâtisseries, de mets recherchés; on y voyait encore deux couverts préparés à la mode d'Europe. Tout, en un mot, annonçait que dans ce lieu devait se faire le souper de noces.

Lalaj venait d'entrer sous une voûte de feuillage qui défendait l'approche de la grotte et restait dans une obscurité complète, lorsque les cinq belles esclaves, l'entourant, lui dirent tout-à-coup, malgré ses cris et sa résistance, tous les vêtements qui la couvraient, puis enveloppèrent son corps rose et virginal d'un kaïk de mousseline blanche, légère et transparente. Il lui fallut, à la pauvre épouse, sortir de dessous la feuillée ombreuse et s'exposer, dans ce costume imaginé par la volupté, à la lumière mystérieuse de la lampe. Elle avait, en entrant, fermé les yeux; lorsqu'elle les rouvrit, elle poussa un cri et tomba à demi morte dans les bras des esclaves...

En face d'elle, sur une vaste toile qui masquait tout le fond de la grotte, un tigre monstrueux était représenté. Sa croupe recourbée, son ventre tombant jusqu'à terre, la tête penchée sur ses pattes de devant, les yeux fixes, la gueule béante, l'animal semblait prêt à s'élancer. Ce *troisième-Œuvre*, véritable chef-d'œuvre de l'art, était effrayant à voir, car l'artiste, ajoutant à la perfection anatomique du dessin, avait mis toute la magie des couleurs dans les yeux du tigre et dans le gouffre de sa gueule altérée et béante.

— Cette bête féroce est mon ouvrage, disait Ben-Marabet. Enfant, ne crains rien; mes pinceaux ont tout fait.

— Le tigre! le tigre! criait Lalaj, cachant son visage dans ses mains.

Afin de dissiper un peu cette terreur, Ben-Marabet s'approcha alors du tableau. Du doigt il frappa sur la toile, et l'illusion cessa peu à peu dans l'esprit épouvanté de la jeune fille. Lorsqu'elle eut retrouvé toute sa force et toute sa raison, elle céda à la main empressée de son mari, qui l'entraîna près d'un divan et de la table dressée.

Le jeune homme, profanant de nouveau la loi, versa du vin de Malaga dans une coupe de cristal.

— Mahométans, chrétiens, juifs, brahmines, dévots de tous les cultes, s'écria-t-il, d'après ou menteurs de folles doctrines, rien n'est vrai que le plaisir!

Et, en disant cela, l'impie Ben-Marabet soulevait le kaïk de dessus les épaules de Lalaj, et, tandis qu'il parlait ainsi, les cinq esclaves commençaient à exécuter leur musique mélodieuse.

— O grand prophète! s'écria Lalaj, plus que jamais je crois en toi. Cet homme a blasphémé!

— Cet homme est ton époux et ton souverain maître, ma Lalaj.

— Oui, répliqua-t-elle; mais tous ces enchantements qu'il a préparés

pour moi m'étourdissent, chacune des choses qui m'environnent me fait perdre la tête. J'ai peur du tigre surtout, s'écria-t-elle encore pour fuir.

— Le tigre, enfant, le tigre? Ne comprendras-tu donc pas la puissance de la peinture?

— Mais sa queue vient de battre ses flancs!

— Vision!

— Mais son regard s'anime!... mais les lèvres de ses horribles mâchoires ont frémi!

— Calme ce ridicule effroi. Veux-tu que ma main détruise en un instant ce qu'elle a eu tant de peine à créer?... Ce kandjar va partager la tête du monstre. Mais non, ma Lalaj; tu te reprocheras plus tard la destruction d'un ouvrage qu'en France même on regarde comme un chef-d'œuvre... Buvois plutôt! Oui, encore un verre de malaga au dieu qui t'a-mène ici!

Ben-Marabet, après avoir rempli son verre qu'il tenait de la main gauche, étendit la droite vers le tableau :

— Vois, Lalaj, dit-il, et tranquillise-toi; je caresse, sans rien redouter, cette tête hideuse et menaçante...

O prodige! il n'avait pas plus tôt achevé cet phrase qu'il retira vivement son bras en poussant un cri déchirant. Sa main droite était coupée comme par le tranchant de l'acier!

Il se fit alors un épouvantable bruit dans la grotte...

Le lendemain, au lever du jour, la fille de Ben-Zamoun, évanouie sur le seuil de sa maison, attirait les regards de la foule. Un derviche jeta sur son corps un burnous noir; le cad et des soldats pénétrèrent dans la chambre de Ben-Marabet; on arriva jusqu'à la grotte...

Beaucoup de sang sur le tapis qui recouvrait le pavé de marbre; les débris hachés, informes de plusieurs cadavres... et, dans la toile du tableau qui avait représenté le tigre, un grand trou... Le tigre n'y était plus...

En même temps qu'Osman-Zeg prononçait le dernier mot de cette légende arabe, Ben-Anim donna un violent coup de pied dans la lampe, et les cris agonisants de deux voix mourantes succédèrent à un bruit sourd qui se fit au pied du palmier. Le chef des Ouled ramassa avec la pince de sa pipe un charbon ardent pris dans le fourneau renversé; il chercha la lampe, la ralluma et vit les deux têtes des deux déserteurs qu'il venait d'abattre sur le sable d'un double coup de cimeterre.

— Fiancée de l'ange Eblis! viens donc voir! s'écria alors l'assassin, voilà les deux déserteurs morts. Toutes les richesses qu'ils portent sur eux m'appartiennent...

V.

CE QUI EST ÉCRIT EST ÉCRIT.

A cette triste apostrophe, la négresse se réveilla, ou plutôt elle se releva, car elle ne dormait pas...

— Bien joué, Ben-Anim, bien joué! s'écria-t-elle de sa voix de vipère. Attends-moi, je vais t'aider à recueillir le butin.

Elle accourut, en effet, et s'accroupit auprès de l'assassin.

— Sais-tu bien que te voilà riche? dit-elle. Cent cinquante francs, la tête d'un déserteur, une agrafe d'or, un cheval, le plus beau de toute la contrée, une bague enrichie d'une éscarboucle...

— Ah! tu dis vrai... l'argent, l'or, le coursier, l'agrafe et la bague, la bague surtout, tout cela forme une fortune. Où est-elle cette précieuse bague?

— Tu la vois, au doigt de la main droite.

— Prends-la, déterreuse des morts, et me la donnes.

— Non, non, Ben-Anim, c'est à toi que le prophète en fait présent, c'est toi qui dois l'éter. Baisse-toi donc pour la tirer du doigt.

Comme elle disait ces mots, l'Arabe, suivant le conseil qu'elle lui donnait, se baissait pour prendre la bague; il la tenait déjà à la main, et ne pouvant s'empêcher de la regarder avec amour, il s'écriait :

— Par Mahomet! quel adorable bijou!

— En voilà encore un plus beau, Ben-Anim! s'écria la Nubienne d'une voix terrible.

Et en même temps elle décrochait du tronc noueux de l'arbre où il pendait le long cimenterre de l'Arabe, et du bras qui lui restait elle ajoutait la tête de Ben-Anim à celles qu'il avait lui-même coupées.

Fiancée de l'ange Eblis!... c'est ainsi qu'il m'appelait comme les autres... Ce qui est écrit est écrit. Comme les autres, il paie de sa tête cette sanglante injure! A moi l'or, les richesses, la bague, le coursier et la récompense promise! Pour la première fois de ma vie, je m'enrichis de la dépouille des morts, et je suis véritablement l'épouse de l'ange noir!

Cette sombre et terrible histoire nous fut contée l'autre jour à l'hôtel des Invalides par un zouave bigarré de blessures et de chevrons; le vieux soldat affirmait tenir l'aventure de la Nubienne elle-même, qu'il avait connue dans la province d'Oran, faisant au milieu de notre armée d'une cantinière. Quand il eut terminé son récit, un de nos amis nous dit : « Voilà bien des invraisemblances! voilà presque autant de cimenterres et de têtes coupées que dans les contes des Mille et une Nuits; mais tout est croyable dans une histoire contée à l'hôtel des Invalides, par un soldat qui revient d'Afrique. »

arrier, l'homme d'affaires de M. de Girardin, a adressé, à ce sujet, une lettre à la *Quotidienne*; ce journal insère cette lettre, mais il la fait suivre de réflexions dont toutes les opinions, sans aucune exception, reconnaîtront la parfaite convenance :

« La lettre de M. Dujarier vient attester ce que nous avons dit de la décadence des lettres dans notre pauvre pays. Voilà donc l'aveu bien étalé d'un système de négoce exercé sur la vieillesse, sur la vertu et sur la gloire. M. Dujarier, du reste, ne nous apprend rien de neuf. Le propriétaire des Mémoires posthumes de M. de Châteaubriand a sous-traité avec des marchands; il avait ce droit, nous l'avons dit, M. de Châteaubriand l'a reconnu, et jusque là tout est simple; mais ce qui est nouveau, c'est de voir la spéculation s'emparer des œuvres du noble vieillard comme d'une proie. Elles ne pourront être publiées que dans certaines conditions déterminées d'avance; mais le public est avide et pressé, on lui laissera croire que la tombe sera devancée, et puis, si la mort est lente, on la provoquera par des vœux. Quel est notre temps! quelle est cette ardeur de lucre que ne contient ni le respect de l'âge, ni la dignité de la vie, ni l'admiration du monde! »

La Bourse est depuis quelque temps le théâtre d'un scandale dont tous les honnêtes gens se plaignent. C'est un jeu effréné qui ne prend plus même la peine de se déguiser sous la forme plus ou moins décente des marchés à terme; on spécule, on plutôt l'on joue sur les actions de certaines compagnies, qui ne sont là, du reste, qu'une occasion ou un prétexte, car la plupart des joueurs ignorent absolument la situation, quelques uns même l'existence des entreprises dont ils ont l'air de se disputer les actions. Une seule séance décide ordinairement de la perte ou du gain. Il ne faut pas croire que ce soit seulement entre des capitalistes que ces choses-là se passent; on y voit figurer en grand nombre de simples artisans, qui viennent perdre en quelques instants à la Bourse le fruit de plusieurs années d'économie. Pour peu que cela dure, on y verra bientôt disparaître un à un les dépôts lentement formés dans les caisses d'épargne. C'est une justice à rendre aux agents de change, qu'ils sont étrangers à ce désordre : les entremetteurs ordinaires du jeu sont des courtiers-marrons. Il en est quatre surtout que tout le monde connaît, que tout le monde nomme, parce qu'ils pratiquent avec une habileté plus qu'ordinaire l'art perfide d'attirer dans ce gouffre les économies des petites gens, comme on dit; hommes fort accommodants, d'ailleurs, en ce qu'ils ne dédaignent aucune mise, si petite qu'elle soit.

Il est temps que l'on s'occupe de mettre fin à ce scandale. Le gouvernement, qui a fermé les maisons de jeu, n'a pas voulu apparemment que la Bourse les remplaçât. (*Démocratie Pacifique.*)

Jeudi, à huit heures du soir, le prince de Joinville, le duc d'Aumale et M^{me} la duchesse d'Aumale sont arrivés à Marseille. Ils ont été reçus au débarquement par M. le maire de Marseille à la tête du conseil municipal; les autorités s'étaient réunies sous l'arc de triomphe dont les alentours étaient éclairés.

L'arrivée avait été annoncée par les décharges d'artillerie de nos forts, auxquelles répondait le canon de l'*Argus*.

En ce moment le port tout entier s'est illuminé; puis le cortège s'est mis en marche à travers une double haie de peuple et de soldats, éclairé par les torches et les flots de lumière que répandaient les ifs échelonnés sur la Canebière et la rue Saint-Ferréol jusqu'à l'hôtel d'Orient.

Le prince de Joinville et le duc d'Aumale s'avançaient à cheval en tête du cortège. Ensuite venait la voiture découverte de M^{me} la duchesse d'Aumale, auprès de laquelle avaient pris place deux dames d'honneur et M. le maire de Marseille. Le reste du cortège suivait à pied.

Chronique.

Nous avons à diverses reprises entretenu nos lecteurs du procès intenté par le parquet à M. Théodore Lépagnez, imprimeur à la Croix Rousse. On se souvient qu'ayant édité, sans remplir au préalable la formalité du dépôt, un tableau du prix des velours façonnés, cet imprimeur fut condamné par le tribunal correctionnel de Lyon à 2,000 f. d'amende. Sur l'appel, la cour royale reforma ce jugement, attendu que l'écrit incriminé devait être considéré comme faisant partie des ouvrages de ville ou bilboquets, qui, d'après la loi, ne sont point astreints au dépôt. Cet arrêt, déferé à la cour suprême par le procureur-général, fut cassé comme contenant une violation de la loi du mois d'octobre 1814, et, par suite du renvoi de cassation, M. Lépagnez était assigné le mercredi 4 décembre devant la cour royale de Dijon (chambre des appels correctionnels). M^e Pezzani, du barreau de Lyon, s'est présenté pour M. Lépagnez; il a présenté sa défense, assisté de M^e Félix Moreau, du barreau de Dijon.

Sur les conclusions conformes de M. Legoux, avocat-général, la cour, après des débats longs et animés, a consacré l'opinion de la cour suprême et a maintenu la condamnation de 2,000 f. prononcée contre M. Lépagnez.

Dans sa séance de jeudi, le conseil municipal a procédé, par la voie du scrutin, à la nomination de la commission qui sera chargée d'examiner de nouveau la question des eaux potables. Les voix se sont portées sur MM. Devienne, de Vauxonne, Reyre, de Lacroix-Laval, Pasquier, Prunelle, Mermet, Couderc et Guimet.

Cette commission est la même que la précédente. Toutefois, sa nomination ne doit rien faire préjuger; plusieurs conseillers auraient craint de manquer aux égards que l'on se doit entre collègues, s'ils eussent porté leurs suffrages sur d'autres membres, et la question agrandie ne peut plus être discutée sans que l'on tienne compte des projets nouveaux.

Depuis long-temps une fosse d'aisance de la maison n^o 8, rue Tupin, vicie les eaux de la pompe de la maison n^o 10. Ce n'était d'abord qu'un suintement; mais aujourd'hui les eaux sont tellement chargées de matières fécales, qu'elles exhalent une odeur semblable à celle de la vidange.

Dans l'intérêt de la santé publique, l'autorité devrait obliger le propriétaire de la maison dont il s'agit à faire cesser cet état de choses.

Jeudi soir, sur les trois heures, on a retiré de la Saône, en face du grenier à sel, le corps de la jeune personne du quartier de Bellecour dont nous avons annoncé, il y a quelques jours, la disparition de chez ses parents au milieu de la nuit. On attribue la cause de ce suicide à un violent accès de fièvre cérébrale. On voyait encore, avant la levée du corps, le chapelet de cette pauvre jeune personne tel qu'elle l'avait, à ce qu'il paraît, entortillé autour de son bras avant de mettre fin à ses jours. L'honnête famille à laquelle elle appartient est dans la désolation.

Le thermomètre marquait ce matin 8 degrés centigrades au-dessous de zéro.

Un soir que les chefs arabes assistaient au spectacle, la foule

se pressait aux portes du Grand-Théâtre; M. F... sentit une main indiscrète qui sondait la profondeur de son gousset. M. F... saisit brusquement l'importun par le bras et allait le faire arrêter lorsque le voleur lui donna la montre qu'il avait à la main, en disant qu'il était père de famille et que le dénuement seul l'avait poussé à ce crime. M. F..., ému de pitié, remit la montre dans sa poche, ayant soin d'y tenir la main pendant tout le cours de la représentation. Le spectacle fini, il rentre tranquillement chez lui; mais, ô surprise! sa montre est pendue à sa cheminée. Il tire aussitôt celle que le voleur lui a remise, et il reconnaît que ce n'est pas la sienne que le voleur lui a donnée, mais bien une enlevée à un malheureux voisin.

Nous recevons une lettre dans laquelle on signale quelques accidents occasionnés par la chute des appareils contre la fumée placés sur les têtes de cheminées. Notre correspondant ajoute qu'il n'a jeté un coup d'œil sur les toits, on peut se convaincre qu'une grande partie des tuyaux de tôle n'ont pas d'aplomb, et qu'au premier coup de vent de quelque violence, nos rues seront jonchées de ces tuyaux dont la chute peut compromettre la vie des passants.

On peut d'autant mieux demander la suppression de ces tuyaux, qu'il est reconnu aujourd'hui par les gens de l'art que le seul moyen d'établir un ventilateur dans une cheminée consiste dans les appareils pratiqués dans l'âtre même de la cheminée, et que tout ouvrier plâtrier sait établir.

Les tuyaux de tôle placés sur les têtes de cheminées ont néanmoins un but d'utilité, qui est d'empêcher la fumée d'être rabattue dans la cheminée par les coups de vent; mais il n'est pas nécessaire pour cela que les tuyaux aient une hauteur démesurée. Un simple tuyau en terre, dépassant de quelques centimètres la tête de cheminée, suffit pour atteindre le but, et n'expose à aucun inconvénient.

On lit dans le *Courrier de Chambéry* :

« Depuis quelque temps, notre ville est exploitée par deux sociétés d'assurances sur la vie; leur but est le même : c'est, dit-on, d'enrichir les particuliers. En confiant à ces sociétés un capital quelconque, au bout de dix ans il se trouve doublé, triplé ou quadruplé; il ne s'agit que de vivre pendant dix ans. Ces deux sociétés se font une rude concurrence : les concurrences, comme on sait, sont toujours au bénéfice des particuliers. Nous nous rappelons qu'il y avait jadis à Belley deux diligences pour Lyon qui se faisaient aussi concurrence. Elles commencèrent toutes deux par baisser leurs prix; puis, plus tard, l'une conduisit pour rien ses voyageurs à Lyon; l'autre alla plus loin : non seulement elles les transporta à Lyon pour rien, mais elle leur offrit, en outre, le souper. La première ne se tint pas pour battue; elle donnait gratuitement tout ce que donnait sa rivale, plus un billet de premières pour le Grand-Théâtre de Lyon. Jamais plus nombreuse clientèle ! »

« A l'instar de ces deux diligences, dont on a gardé à Belley un souvenir reconnaissant, une de ces deux sociétés dont nous venons de parler devrait se piquer au jeu en offrant, par exemple, de prêter aux particuliers un capital que ceux-ci lui laisseraient, et, au bout de dix ans, ce capital étant triplé ou quadruplé, la société retiendrait le capital prêté et donnerait le surplus aux amateurs. C'est un sûr moyen d'obtenir une nombreuse clientèle; au reste, il ne serait pas plus singulier que celui qu'employaient les diligences de Belley à Lyon. »

Spectacles du 7 décembre 1844.

CÉLESTINS.—1845 et 1945, vaudeville. — La Polka. — L'Etourneau, vaudeville. — Les Surprises, vaudeville.

Nouvelles diverses.

L'Opéra vient de perdre, il y a peu de jours, un de ses employés; le chef des claqueurs, Auguste, est mort. On a eu beaucoup d'esprit en feuilletons et en vaudevilles, en prose et en vers, à propos des claqueurs; mais on n'a jamais dit comment était organisé ce service dans les théâtres, et, puisque, sous des administrations antérieures à celle de M. Léon Pillet, nous avons pu étudier de près tous ces mystères, nous ne rirons pas, nous raconterons.

Le chef des claqueurs est seul en rapport avec l'administration. Auguste passait sa vie dans la cour de l'Opéra. Il causait avec les artistes. Il ne portait jamais de gants. Les jours de représentation, il se présentait vers trois heures dans les bureaux, et c'est là qu'on lui remettait, pour son service, un nombre variable et plusieurs espèces de billets : 1^o quelques billets d'administration pour une seule personne; 2^o des billets à la main et tous de cinq personnes. Tous ces billets étaient des billets de parterre.

Vers quatre heures, Auguste se rendait dans quelques cafés où estaminets pour organiser sa troupe. Il vendait à bas prix plusieurs de ces billets d'entrée, mais en imposant à l'acheteur la condition d'applaudir. Les autres étaient remis aux chefs de peloton et aux claqueurs en titre, qui avaient aussi le droit d'en vendre quelques uns et d'en mettre le prix dans leur poche. Auguste ne recevait point d'argent de l'administration, il était payé en billets; aussi bataillait-il sans cesse pour en obtenir le plus possible.

Un jour, M. Leduc, préposé à la direction de ce service, lui remet seulement quarante places. La représentation n'offrait aucun intérêt. « Mais vous n'y pensez pas, dit Auguste; vous désorganisez mon service; vous me donnez quarante places, et j'ai trois pelotons de quinze. »

Aux débuts protégés par l'administration et aux premières représentations d'opéras et de ballets, le nombre des billets donnés à Auguste s'accroissait beaucoup, et pouvait s'élever jusqu'à cent cinquante ou deux cents.

Auguste entrait vers cinq heures avec tout son monde par la porte des acteurs, et tous ses pelotons étaient à leur poste avant l'ouverture des bureaux.

La première représentation d'un grand opéra était pour Auguste un événement capital. Il s'y préparait quinze jours à l'avance. Il assistait à un grand nombre de répétitions; il étudiait le poème, la musique et les décors; il prenait des notes. Ce n'était que la veille de la première représentation, après la répétition générale, qu'il conférait avec le directeur.

Nous avons assisté un jour à une de ces conférences, et nous reproduisons fidèlement le rapport d'Auguste. Il s'agissait d'un grand opéra :

« Monsieur le directeur,

« Je suis très-content du nouvel ouvrage. Il y aura plaisir à travailler pour cet ouvrage-là. Je compte faire tous les morceaux de musique. Mais je puis m'engager à couronner de trois salves d'applaudissements le duo du troisième acte. Pour le trio du cinquième acte, c'est convenu avec tout mon monde, nous comptons crier.

« Quant à ce qu'il faudra faire pour les artistes et pour les auteurs, j'attends les ordres de l'administration. »

C'est en effet l'administration qui mesure, excite ou arrête l'enthousiasme des claqueurs pour chacun des artistes. Mais les volontés de l'administration étant respectées, certains artistes faisaient avec Auguste des abonnements mensuels ou annuels, sans préjudice des rôles nouveaux ou non qui se payaient à part. Tous les abonnements d'artistes réunis s'élevaient à une somme considérable. M^{lle} L... N... lui abandonnait ses feux; ils étaient de cinquante francs. Toutefois Auguste ne demandait jamais, et n'acceptait pas toujours. Il avait un jour reçu cent francs d'une danseuse pour faire son entrée. L'administration, consultée et peu favorable à cette danseuse, exigea d'Auguste une complète impartialité; il rendit les cent francs.

Un de ces mauvais cœurs comme on en trouve au théâtre lui offrit vingt-cinq louis s'il voulait siffler une débutante. « Je ne siffle jamais; mais si vous me donnez vingt-cinq louis pour qu'elle soit sifflée, elle le sera, et voici comment. Le public aime tant à nous contredire, qu'en applaudissant trop la débutante, j'entraînerai facilement le public à la siffler. »

Auguste avait une grande habitude du public et du théâtre. Aux dernières répétitions du ballet de *la Tarentule*, M. Scribe et M^{lle} Fanny Ellsler s'inquiétaient assez de l'effet du deuxième acte où on voit passer une morte. « Rassurez-vous, leur dit Auguste; je prendrai la morte gaiement. »

Nous ne citerons plus qu'un mot d'Auguste, mot qui peint sa probité et son désintéressement. Un de ces riches protecteurs qui surveillent les progrès d'une danseuse prit pour sa protégée un abonnement; mais, à plusieurs représentations, la danseuse fut chutée. On manda Auguste.

« Tenez, monsieur, dit-il, je ne veux plus prendre votre argent. Je reconnais que M^{lle} *** a été chutée plusieurs fois, et je vous avouerai même que ça sera toujours comme ça, tant qu'il y aura dans la salle des grendins de payants. »

Auguste eut dans sa longue carrière à subir une rude épreuve. Une première danseuse, fort en crédit, crut avoir à se plaindre de la froideur d'Auguste, et Auguste fut, du jour au lendemain, remplacé par le claqueur en chef du Gymnase qui protégeait M. Scribe, M. Sauton. Auguste se retira fièrement sous sa tente; il ne cabala pas.

Il se contenta d'aller trouver le jeune et spirituel habitué des coulisses, qui faisait la pluie et le beau temps chez la danseuse. « Tenez, monsieur le comte, dit Auguste, faites-moi rendre ma place, et voici pour les pauvres cinquante mille francs. »

Les billets de banque, déjà déposés sur la cheminée, furent refusés; mais avant deux mois il y eut dans le parterre une contre-révolution. Sauton applaudissait tout le monde et ne contestait personne; peu fait aux magnificences de l'Opéra, il applaudissait moins en claqueur éclairé qu'en spectateur surpris. Aucune étude, aucune nuance. Auguste reprit sa place au milieu des siens avec autant de bonheur que de sagesse et de modestie. Auguste doit laisser une belle fortune.

On se plaignait beaucoup devant un homme d'esprit des claqueurs, et ce n'était pas sans raison : « Eh! mon Dieu! dit-il, quand il n'y a pas une claque, il y a une clique. »

On a craint un moment, dit le journal *l'Artiste*, que l'immense toile d'Horace Vernet, la *Bataille d'Isly*, ne pût figurer au prochain salon, et cela pour une raison majeure : le Louvre ne serait peut-être pas assez grand. Cette semaine on a pris les mesures; or, le pan de mur du salon carré où se trouvent les *Noce de Cana* n'a que tout juste la grandeur nécessaire pour recevoir ce tableau.

Le 29 novembre dernier, à Reithel (Ardennes), le sieur Constantin, de la filature de MM. Macquet frères, a été saisi dans le mouvement d'une courroie. En un clin d'œil il a été enlevé, broyé, et son corps n'est retombé que par lambeaux informes.

Fourrier, condamné à mort pour une double tentative d'assassinat, et la plupart des co-accusés, qui ont été condamnés pour attaques nocturnes avec violence, soit à perpétuité, soit à dix ans, se sont pourvus aujourd'hui en cassation.

Teppaz, Magnier, Hennon et Louise Legrenier, en faveur desquels ont été admises des circonstances atténuantes, ne se sont pas pourvus.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

La *Gazette de Madrid* publie un rapport du commandant-général de la province de Logrono qui confirme la nouvelle que nous avons donnée il y a quelques jours de la présentation volontaire à l'autorité de Feliciano, fils aîné de Zurbano, lieutenant de cavalerie. Le même rapport ajoute que le capitaine Baltanas, le sous-lieutenant Martinez, et deux habitants d'Escaray, qui faisaient partie de la bande de Zurbano, ont fait également leur soumission devant le maire du village de Lumberras.

M. de Gamboa, ancien consul d'Espagne à Bayonne, ministre des finances sous le cabinet régence, a été arrêté à Saint Sébastien, où il était venu s'établir depuis l'année dernière. L'autorité avait l'ordre de faire conduire sur le champ M. de Gamboa à Vittoria; mais, sur ses instances que le mauvais état de sa santé ne lui permettait pas de se mettre en route, on a consenti à le garder à Saint-Sébastien. L'arrestation de M. de Gamboa a provoqué de la part des habitants de Saint Sébastien, parmi lesquels il jouit d'une grande estime, une démonstration qui aurait pu produire quelque trouble sans la prompt intervention des autorités.

On ne connaissait pas encore à Saint Sébastien les motifs qui ont pu dicter une pareille mesure à l'égard d'un homme d'un caractère aussi pacifique et aussi éminemment loyal que M. de Gamboa. Pour notre part, nous avons appris cette nouvelle avec un douloureux étonnement, et nous sommes sûrs que nos regrets seront partagés par tous les habitants de Bayonne qui ont eu l'honneur d'approcher de M. de Gamboa et d'apprécier ses belles qualités comme fonctionnaire public et comme homme privé.

On annonce aussi de Saint Sébastien l'arrestation d'un débitant de tabac nommé Serrano, qui aurait été sur-le-champ transféré à Vittoria; il était question en même temps de nouvelles arrestations qui devaient avoir lieu et qu'on attribuait à la découverte d'un complot espartériste.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que le gouvernement espagnol avait pris à l'égard de quatre généraux une mesure sévère qui consistait à les obliger de quitter le royaume. Les journaux du 26 assurent que les généraux dont les noms suivent, et qui résidaient à Madrid, viennent de recevoir l'ordre de se rendre dans les résidences qui leur ont été assignées, savoir :

Le lieutenant-général Ferraz, ancien inspecteur-général de la cavalerie, à Talavera de la-Reina;

Les maréchaux-de-camp Tena, ancien directeur du corps d'état-major, à Cuença;

Camba, ancien ministre de la guerre, en Navarre;

Van Halen, frère du comte de Peracamps, à Valence;

Chacon, ancien capitaine-général de Madrid, dans la Vieille-Castille;

Oloqui, à Séville;

Villapadierna, dans la Nouvelle-Castille;

Isidro, en Galice;

Lebrun, en Aragon.

D'un autre côté, nous apprenons par les journaux de Séville que les autorités de cette province ont notifié à plusieurs personnes l'ordre de transporter leur domicile dans les lieux qui leur ont été désignés. Deux anciens députés sont compris dans cette mesure. Dans un *bando* que le chef politique, le brigadier Hezeta, a publié à cette occasion, il cherche à justifier la conduite de l'administration, en déclarant que les autorités ayant acquis la certitude que les ennemis de l'ordre n'ont pas renoncé à leurs plans de bouleversement, il est préférable de prévenir que de punir les crimes.

Pour ceux qui attachent une grande importance au projet de réforme de la constitution, nous allons transcrire quelques passages du *bando* du chef politique de Séville. On y verra que les cortès feraient mieux de s'occuper des garanties individuelles que dans tous les pays constitutionnels la loi accorde aux citoyens, que de discuter à perte de vue pour tomber d'accord si la souveraineté vient de la couronne ou du peuple, ou en dernier lieu des deux pouvoirs à la fois.

Le chef politique de Séville ordonne dans son *bando* que toute personne qui aurait eu son pouvoir des armes de chasse est tenue

d'en faire la remise dans le délai de cinq jours, sous peine de confiscation, d'une amende de 100 ducats, et d'être soumise à la surveillance de la police comme suspecte.

Les individus qui conserveraient des armes de guerre seront considérés comme détenteurs d'effets appartenant à l'état et comme suspects d'être affiliés aux clubs révolutionnaires; ils seront, en conséquence, condamnés aux peines portées par les lois contre les auteurs de ces crimes.

Tout cela est assez vague, comme on le voit, et si la peine de

mort n'est pas prononcée dans ce bando, il n'en est pas pour cela plus rassurant dans ses termes.

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS.—On demande un professeur pour le pensionnat de la Ruche, à la Guillotière, route de Villeurbanne.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux

catarrhes, asthmes, coqueluches, enrhumements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîte de 65 c. et de 1 f. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13; à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Maçon, Mossel, pharmacien, et à Genève (Suisse), Rouzin, Grande-Rue, 1.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

En vente chez Prosper Nourtière,
Libraire, rue de la Préfecture, n. 6.

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

HISTOIRE DE DIX ANS, 1850-1840, par M. Louis Blanc; 4^e édition. — 5 vol. in-8°, publiés en 80 livraisons. — Prix: 25 c. la livraison; 4 f. le volume. — Le 5^e et dernier volume est en vente.

LES OEUVRES COMPLÈTES de M. de La Mennais, 10 vol. in-18. — Prix: 50 f.

En vente à la même librairie:

La collection complète de la BIBLIOTHÈQUE CHARPENTIER, ainsi que tous les ouvrages du même format publiés par d'autres éditeurs.

AVIS.—Les personnes qui prendront à la fois 50 volumes du format Charpentier, cotés 3 f. 50 c., ne les paieront que TROIS FRANCS chacun, et les recevront francs de port. Toute demande doit être accompagnée d'un bon à vue sur Lyon et pour solde.

ASSORTIMENT D'OUVRAGES D'ETRENNES. (10125)

Etude de M^e Rombau, avoué, rue du Bœuf, n. 29.

ADJUDICATION

Devant le tribunal civil de première instance de Lyon,
SÉANT AU PALAIS DE JUSTICE:

le samedi quatorze décembre 1844, à midi,

D'UNE GRANDE ET BELLE MAISON,

DE CONSTRUCTION NOUVELLE,

Située à la Guillotière, place des Repentirs, à côté de la mairie,

AGENCEE ET HABITÉE BOURGEOISEMENT.

Revenu en locations faites. 40,786 f.
Revenu en locations à faire 2,430 f.

Total 43,216 f.

Mise à prix: cent quarante mille francs.

S'adresser audit M^e Rombau, avoué poursuivant, rue du Bœuf, 29, pour tous renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges. (5167)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne, n. 1.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le lundi neuf décembre 1844, à dix heures du matin, il sera procédé, en la commune de la Croix-Rousse, sur la Grande-Place, à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers tels que table, placards, bureau, chaises, balance avec ses poids, buffet, fontaine avec cuvette en fer-blanc, fourneau et autres ustensiles de cuisine, glace, secrétaire, etc., etc. (5858)

Même étude.

Le mardi dix décembre 1844, à dix heures du matin, il sera procédé à Lyon, sur la place Saint-Pierre, à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers, tels que table en acajou avec dessus de marbre, bureau à cylindre en acajou avec dessus de marbre, glace, canapé recouvert en velours vert, chaises fourrées et recouvertes en crin, descente de lit, grands rideaux, fourneau potager en tôle et cuivre, table en noyer, bûcher, charbonnier, placard, buffet, chaises bois et paille, casseroles, chaudrons et autres ustensiles de cuisine cuivre, fer-battu et fer-blanc, etc., etc. (5859)

VENTE AUX ENCHÈRES

DE LA BIBLIOTHÈQUE

DE FEU M. L'ABBÉ PERRIN,

Chapelain de la primatiale de Lyon, aumônier de la prison de Roanne, chevalier de la Légion d'Honneur.

Le lundi neuf décembre et jours suivants, à cinq heures et demie du soir, dans la salle de MM. les commissaires-priseurs, port du Temple, 42, au 1^{er}, il sera procédé, par le ministère de l'un d'eux, à la vente aux enchères de ladite bibliothèque.

Cette bibliothèque se compose d'un grand nombre d'ouvrages de théologie, de piété, d'histoire, ouvrages rares, à figures, etc.

On peut se procurer des catalogues chez M. Rivoire, libraire, place Montazet, chargé de diriger la vente, et au bureau de MM. les commissaires-priseurs, port du Temple, 42, au 1^{er}.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix d'adjudication. (7650)

ÉTUDE DE M^e NIODET, NOTAIRE À LYON, SUCCESSION DE M^e COTTIN, PLACE DE BELLEGUARD, 16.

VENTE VOLONTAIRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Par le ministère dudit M^e Niodet, et en son étude,

BEL ÉTABLISSEMENT,

Situé à Lyon, dans un bon quartier.

Il se compose d'un fonds de café ayant jardin, salle d'ombrage et chambres garnies; le tout parfaitement agencé et pourvu d'une bonne clientèle.

Cette vente aura lieu le dix décembre 1844, à dix heures du matin, sur la mise à prix de 5,000 f.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Niodet, notaire à Lyon. (9925)



Grand choix de presses à copier et à timbre sec pour la banque et le commerce, de toutes grandeurs. Chez Duran, graveur, galerie de l'Argue, 40 et 42. (1457)

Merveille du 19^e siècle.

Impossible de reconnaître les cheveux teints maintenant que la Poudre de Candahar est connue. Cette Poudre sans rivale a la propriété de teindre les cheveux blancs et rouges, depuis le blond jusqu'au noir. Les cheveux rouges deviennent châtaîns clairs, et les noirs y prennent, ainsi que les blonds, les plus belles couleurs naturelles. Cette teinture n'altère en rien la substance des cheveux; elle en arrête la chute, et n'a aucun des inconvénients reprochés aux autres compositions.

Cette Poudre se vend provisoirement escalier du Change, 6, au 1^{er}, sur le devant, où des personnes se chargent de teindre les cheveux, et s'engagent à rembourser le double, si l'on n'obtient pas la nuance présentée et promise. — Le prix est de 4 fr. le demi-kilogramme. Il y a des paquets d'un quart et d'un demi-quart. (1458)

ÉTUDE DE M^e HODIEU, NOTAIRE À LYON, RUE SAINT-PIERRE, 25.

AVIS.

M^e Hodieu prévient le public qu'il a été chargé de faire apposer dans les principaux lieux de la ville de Lyon des affiches contenant:

1^o L'énumération, les dates et numéros des billets de la banque d'Angleterre qui ont été volés à la maison de banque de MM. Rogers Olding et Co, de Londres, dans la nuit du 24 novembre dernier;

2^o La promesse de 75,000 f. de récompense à la personne qui donnera des informations capables de mettre la police sur la trace des voleurs, afin de retrouver ladite propriété.

Les personnes qui désireraient prendre connaissance de ces affiches pourront se présenter à la Bourse, à la Banque, à la Recette Générale, chez tous les principaux banquiers et changeurs de la ville de Lyon, et chez M^e Hodieu, notaire. (9355)

ÉTUDE DE M^e LAFOREST, NOTAIRE, RUE DES MARRONNIERS, 1 À LYON.

A vendre ou à louer pour le 11 novembre 1845.

HOTEL DU SAUVAGE

Situé en face du pont, à Maçon

S'adresser audit M^e Laforest, notaire. (1586)

ÉTUDE DE M^e DEPLAÇE, NOTAIRE À LYON, PLACE D'ALBON, 2.

A VENDRE.

1^o UNE MAISON située à Lyon, quai Fulchiron, d'un revenu de 5,000 f.;

2^o PLUSIEURS PROPRIÉTÉS RURALES aux environs de Lyon.

S'adresser audit M^e Deplacé, chargé du placement de nombreux capitaux par hypothèque. (9967)

A VENDRE DE SUITE.

UNE MAISON
Située avenue de Saxe, aux Brotteaux.

Elle se compose d'un vaste rez-de-chaussée, d'un 1^{er} étage, cave et grenier, le tout en très-bon état.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Pigard, rue Bât-d'Argent, n. 27. (2589)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbolat, rue Mulet, 2.

A vendre pour cause de départ. (1409)

UN FONDS DE CAFÉ-CABARET ayant billard et quatre chambres garnies, situé dans le quartier des Terreaux.

A LOUER.

ANCIEN ENTREPOT DE LIQUIDES de M. Bernard, fils de Benoît, rue des Passants, propice à un atelier de chaudronnier ou tourneur-mécanicien.

S'adresser à M. Dupuy, limonadier, à la Guillotière, Grande-Rue, n. 7. (1457)

A LOUER.

Un clos d'environ un hectare, situé près de la Demi-Lune, à Tassin. Il est planté de vignes, d'une pépinière d'arbres forestiers, fruitiers et d'agrément. L'eau y abonde. Les murs sont garnis de chasselas de Fontainebleau. La vigne est en bon état ainsi que le jardin potager. Ce clos, appartenant à M. Sédry, de Saint-Just, lui sert de succursale pour son établissement horticole. Il y a bâtiments de maître et d'exploitation.

Si la personne qui se présentera pour louer ledit clos est un cultivateur marchand, le sieur Sédry pourra lui laisser la collection d'arbres et de plantes. La maison, ayant salle d'ombrage, pourrait aussi convenir à un débitant de vin.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Sédry, horticulteur, hors des portes de Trion, à Saint-Just. (2647)

AVIS.

Les propriétaires du Prado, à la Guillotière, préviennent tous ceux qui ont des constructions sur les terrains des hôpitaux soumises à la démolition par suite d'expiration de baux ou pour tous autres motifs, qu'ils peuvent les transporter au Prado. On leur vendra, à cet effet, des lots de terrain de toutes les grandeurs et de tous les prix, avec les plus grandes facilités pour les paiements.

S'adresser, à Lyon, à M. Missol, quai Saint-Clair, 7, et à M. Bouchardy, cour du Soleil, 1, propriétaires actuels du Prado, et en l'étude de M^e Gallay, notaire, rue Lafont, 5, et encore au Prado, au bureau des ventes. (9626)



L'adjudication des fumiers et du sang de l'Abattoir de Perrache sera donnée le lundi seize décembre courant à l'Hôtel de Ville de Lyon, en séance publique, pour cinq années, à partir du 24 juin 1845, à la chaleur des enchères.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la mairie, où l'on pourra en prendre connaissance depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures du soir. (1455)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. L'excès est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	»	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1.

(7604)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS À VAPEUR NAPOLITAINS.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gênes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte.

Marie-Christine, de la force de 180 chevaux, partira le 9.

François-Premier, de la force de 160 chevaux, partira le 19.

Mongibello, de la force de 150 chevaux, partira le 29.

Le Lombardo est provisoirement sous pavillon toscan. Les voyages de l'Herculanum et du Lombardo étant périodiques, tous les 20 jours, l'itinéraire fixé pour le mois de novembre établit celui des autres mois. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et Co, directeurs à Marseille. (7275)



Départs supplémentaires les 4, 14 et 24 de chaque mois pour Gênes, Livourne, Civita-Vecchia et Naples.

Herculanum, de la force de 300 chevaux, partira le 4 novembre.

Lombardo, de la force de 300 chevaux, partira le 14 novembre.

Herculanum, de la force de 300 chevaux, partira le 24.

PAR BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement.)

Nouvelle et seule méthode autorisée et dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.

METHODE SPECIALE inventée par M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, 51, au 1^{er}, à Lyon. (8865)

AVIS.

Les frères BARBAGELATA, passage de l'Hôtel-Dieu, 55, ont l'honneur d'annoncer la seconde exposition, à dater de ce jour, de leurs TABLEAUX MÉCANIQUES, représentant le mont Saint-Bernard au moment du passage de l'armée de Napoléon, la levée du corps de Napoléon à Sainte-Hélène pour sa translation à l'hôtel des Invalides, à Paris, et plusieurs autres tableaux aussi remarquables qu'intéressants. (1455)

AVIS.

M. BERNOUD, marchand de vaches, rue Neuve, aux Charpenes, arrivera de la Suisse le 12 du présent mois avec un beau convoi de VACHES LAITIÈRES SUISSES de premier choix. (1452)

AVIS.

Le sieur BONSACQUET, traiteur, sert à la carte et porte en ville, à prix fixe, à la descente du pont Lafayette, cours Bourbon, 46 bis, entrée de la rue de la Paix, aux Brotteaux.
Table d'hôte à 1 f. 50 c. à 4 heures. (1456)



LE PHÉNIX, Compagnie d'Assurances sur LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 9 juin 1844.

Fonds social: 4 millions de francs.

Cette garantie est entièrement distincte de celle de dix-sept millions de la Compagnie française du Phénix contre l'incendie, avec laquelle il n'existe aucune solidarité.

Assurances en cas de mort, en cas de vie, et rentes viagères.

La Compagnie accorde à ses assurés, pour la vie entière une part de 50 pour 100 dans les bénéfices.

Directeurs: à Lyon, MM. Guyonnet et E. Bourcier, quai de Retz, 37, bureaux d'assurances contre l'incendie. (14068)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien à LYON, est prescrit par les médecins comme éminemment dépuratif et sudorifique dans le traitement des maladies secrètes, des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, rhumatismes, goutte, et toutes acrétes ou vices du sang. Ce médicament, entièrement VÉGÉTAL, est peu coûteux, d'un emploi commode et d'un résultat certain.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie Quet, rue de l'Arbre-Sec, n. 31; à Maçon, M. Voironnet; Thizy, M. Bouvier; Saint-Etienne, M. Perrin; le Puy, M. Fard; Romans, M. Gessieu; Montémar, M. Roux; Chalon, M. Guillot, Grande-Rue, 86, tous pharmaciens. (8781)

Aux Amateurs des Beaux-Arts.

L'artiste prévient le public qu'on le verra, dans son cabinet, travailler par lui-même les objets en verre et en cristal, tels que 1,000 mètres de verre de toute qualité qui sera rendu aussi fin que la soie, des vaisseaux, des chiens, des pipes, des plumes à écrire qui durent beaucoup d'années, et quantité d'autres objets dont le détail serait trop long. La vue de ce travail amuse, étonne et instruit. L'artiste fait aussi toutes sortes d'instruments de physique avec beaucoup de facilité. Tous ces objets sont fabriqués sans moule ni outils. (1455)

Les personnes qui l'honoreront de leur présence recevront gratis un objet de la valeur du prix d'entrée. L'artiste ne négligera rien pour satisfaire leur curiosité. Prix d'entrée: 50 centimes.—Galerie de l'Hôpital, 25.

GAZ ASTRAL.

Le propriétaire, pour faire profiter de cet éclairage toutes les classes de la société, a réduit le prix à 1 f. le litre.

Ses magasins sont place du Concert, 9, et place Montazet, 4.

On trouvera dans ces deux magasins un choix varié de lampes et appareils destinés à cet éclairage. (2627)

LE-SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU

Guérit promptement les rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, irritations, et toutes les maladies de poitrine.—Il se vend par bouteilles de 2 f. avec une instruction, à Lyon, pharmacie QUET, rue de l'Arbre Sec, n. 31; à Thizy, pharmacie BOUVIER. (8382)

THE COSMETIC NECESSARY.

Par sa propriété de rétablir doucement l'équilibre de la circulation, cet excellente préparation anglaise guérit promptement et radicalement les douleurs, sciathiques, rhumatismes, courbatures, engorgements, etc.

Deux ou trois frictions suffisent pour soulager et soul vent pour guérir radicalement.

Voire le prospectus qui se distribue gratuitement chez MM. Vernet, place des Terreaux, 13; André, place des Célestins; Macors, rue Saint-Jean, et chez les principaux pharmaciens et parfumeurs. (1440)

Prix du flacon: 2 f. 50 c.

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie MACORS, à Lyon; rue Saint-Jean, n. 31. (9099)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 fr. 20 c.

M. CHAMBARD,

dentiste,

Rue Saint-Côme, 4, à Lyon,

Vient de joindre à son moyen curatif de la carie de dents un nouveau procédé pour les EXTRAHER après leur guérison, et pour généraliser l'emploi de son Elixir Balsamique Odontalgique, le prix des flacons sera diminué de 20 p. 0/0. (8107)